



## La médecine du travail dans la FPH : le point sur la réglementation

Classe virtuelle

Réf : RH013

Durée : 6h

Dates et tarifs disponibles sur le site de l'association

### Objectifs

- › Connaître les droits des agents concernant la médecine du travail
- › Maîtriser l'ensemble de la réglementation sur l'organisation des services de santé au travail et sur les avis du médecin du travail
- › Échanger sur les pratiques au sein des établissements
- › Évoquer la participation du médecin du travail au dialogue social institutionnel

### Public\*

- › Encadrant toute filière

### Programme

#### L'organisation du service de santé au travail et les moyens à mettre en œuvre

##### Les droits des agents

- › Examens médicaux, examens de reprise, prestations spécifiques
- › L'accès au service de santé au travail
- › Le dossier médical de santé au travail

##### Le rôle du médecin du travail dans la gestion du cycle de l'inaptitude

##### Les avis du médecin du travail : point juridique et jurisprudentiel

##### Le rôle du médecin du travail dans la gestion des accidents de service et des maladies professionnelles

##### Le service de santé au travail, acteur du dialogue social

- › La place du médecin du travail dans les instances représentatives du personnel
- › Le rôle particulier du médecin du travail lors des inspections, enquêtes et expertises

##### Le statut du médecin du travail

### Méthodes pédagogiques

- › Apports cognitifs préalables
- › Travaux pratiques, cas concrets
- › Synthèse des connaissances indispensables
- › Support pédagogique remis aux stagiaires

*Les participants ont accès à un espace stagiaire leur permettant de télécharger le support de formation ainsi que des éléments complémentaires (articles, fiches techniques...)*

### Modalités d'évaluation

- › Évaluation des connaissances
- › Évaluation des acquis en continu : étude de cas, mises en situation pratique, étude de jurisprudences
- › Questionnaire individuel de satisfaction à chaud
- › À distance : impact de la formation sur l'évaluation des pratiques

### Intervenants

Juriste spécialisé en droit de la fonction publique hospitalière

**Coordination : Jean-Yves COPIN**

### Délais d'inscription

*Les inscriptions peuvent être enregistrées jusqu'à 48h avant la session. Cependant nous vous conseillons de nous les adresser au plus tard un mois avant le début du stage ; délai à partir duquel nous confirmons les formations*

### Accessibilité

*Transfaire prend en compte l'intégration des personnes en situation de handicap. Contactez-nous afin d'étudier les différentes possibilités d'adaptation mises à disposition*